



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/44/12
5 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-quatrième session
Genève, 13 octobre 1997
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
DANS LES ANNEES 90 : L'ECONOMIE AFRICAINE - RESULTATS,
PERSPECTIVES ET QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Introduction

1. A sa quarante-troisième session, lors de l'examen du point concernant la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Conseil du commerce et du développement a estimé qu'à sa quarante-quatrième session l'examen du point relatif à l'Afrique devait donner lieu à un échange de vues et comporter un débat informel avec la participation d'experts. Il a demandé au secrétariat d'établir un rapport portant sur des thèmes précis. A ce sujet, rendant compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des conclusions concertées du Conseil 436 (XLIII), à la quinzième session directive du Conseil le Secrétaire général de la CNUCED a confirmé qu'à la quarante-quatrième session le débat relatif à l'Afrique serait axé sur les aspects - résultats, perspectives et questions de fond - de la reprise et du développement économiques de l'Afrique.

2. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport a pour but d'examiner les résultats économiques récents de l'Afrique, d'analyser les facteurs conditionnant la croissance récemment enregistrée et de préciser les perspectives à moyen terme s'agissant de préserver cet élan et de parvenir à une croissance durable. Les tendances récentes des politiques en matière de commerce, de dette extérieure et d'agriculture figurent parmi les points traités dans le rapport.

3. Comme le Conseil du commerce et du développement l'a demandé à sa quarante-troisième session, un certain nombre d'experts ont en outre été invités à participer comme animateurs avec les délégations à des discussions informelles sur la reprise et le développement économiques en Afrique. Les délibérations du Conseil touchant ce point porteront également sur les thèmes de la réunion de haut niveau du Conseil (mondialisation, concurrence, compétitivité et développement) et les conclusions s'y rapportant seront communiquées à ladite réunion.

A. Evolution économique récente

4. Au début des années 80, l'Afrique subsaharienne s'est engagée dans une longue période de régression économique au cours de laquelle le revenu réel par habitant a accusé une baisse qui s'est poursuivie jusqu'en 1993. Les taux d'investissement et d'épargne ont également diminué au cours de la même période et, malgré le freinage de la demande effective et l'austérité budgétaire, les taux d'inflation se sont dans l'ensemble maintenus à un niveau élevé (tableau 1). Hormis en Afrique de l'Est, au cours de la période 1986-1993, les recettes d'exportation ont connu une croissance moindre qu'avant 1980. En dépit de la compression des importations, le déficit commercial et le déficit courant sont demeurés en gros stables. Pour la plupart des pays de la région, le fardeau de la dette est devenu insupportable. Les déficits extérieurs ont dans l'ensemble été couverts par de nouvelles entrées de ressources et par l'accumulation des arriérés de paiement au titre de la dette. En 1994, peu nombreux étaient les pays d'Afrique subsaharienne dont les perspectives de croissance durable pouvaient être qualifiées de bonnes.

5. L'amélioration des résultats économiques enregistrée trois années consécutives à partir de 1994 a toutefois donné des raisons d'afficher davantage d'optimisme. Pour la première fois depuis le début des années 80, le PIB s'est accru à un rythme supérieur - de peu néanmoins - à celui de la population. Tirés par une croissance impressionnante des recettes d'exportation et une réduction sensible des déficits courant et commercial, les indicateurs extérieurs se sont dans l'ensemble améliorés. Sur les plans de la croissance, de l'accumulation, de l'épargne et de l'inflation, les résultats des trois dernières années sont cependant restés en retrait par rapport à l'avant-1980.

6. Le redressement récemment intervenu en Afrique subsaharienne a été conforté par la poursuite et l'approfondissement des programmes de réforme économique engagés ainsi que par le recul de l'instabilité politique et des désordres civils ¹. L'essor des exportations, qui après une baisse de 4,2 % en 1993 ont connu une croissance de 3,3 % en 1994 puis 16,2 % en 1995, a constitué un facteur prépondérant selon la Commission économique pour l'Afrique. La vigueur de la demande extérieure, la remontée des cours des produits de base et l'amélioration des termes de l'échange (avec une progression de 7,4 points de pourcentage entre 1994 et 1996) ont été les principales causes immédiates de l'augmentation des recettes d'exportation. En volume, les exportations n'ont néanmoins varié que faiblement par rapport aux périodes précédentes.

Tableau 1

Afrique : indicateurs macroéconomiques (1975-1996)
(Moyenne annuelle, en pourcentage)

	Croissance du PIB	Rapport de l'investissement intérieur brut au PIB	Rapport de l'épargne intérieure brute au PIB	Inflation
Afrique subsaharienne				
1975-1980	3,8	24,0	22,9	18,9
1981-1985	1,2	1,2	19,3	20,2
1986-1993	1,5	17,1	17,3	20,4
1994-1996	3,0	17,3	9,6	20,4
Afrique du Nord				
1975-1980	6,2	33,1	22,0	8,0
1981-1985	4,7	29,3	21,1	10,6
1986-1995	2,2	24,5	19,5	10,7

Sources : 1975-1993 : OIT, *L'emploi dans le monde 1996/97* (Genève, OIT, 1996), tableau 5.6; 1994-1996 : CEA, "Report on the Economic and Social Situation in Africa, 1997" (E/ECA/CM.23/3, Addis-Abeba, 1997), tableau 2; Banque mondiale, *World Development Indicators, 1997* (CD-ROM).

7. L'emballlement des cours s'est amorcé en 1994 avec les produits non pétroliers. Les prix du café ougandais à l'exportation se sont envolés de 167 % entre 1993 et 1995 avant de se replier de 26 % en 1996 puis

d'atteindre de nouveaux sommets en 1997. La hausse a été plus modeste mais néanmoins appréciable en ce qui concerne le cacao (hausse de 42 % en Côte d'Ivoire), le tabac (15 % au Malawi) et le coton (11 % en Côte d'Ivoire). La flambée des prix s'est propagée au pétrole brut à partir de 1995, les cours moyens s'inscrivant en 1996 en hausse de 31 % par rapport à deux années auparavant. Il est encore trop tôt pour savoir si la remontée des cours des produits de base a atteint son point culminant mais les hausses de cours semblent dans l'ensemble se tasser et un repli à brève échéance ne peut être écarté ².

8. La forte augmentation de la production vivrière - en particulier la production de céréales - observée en Afrique subsaharienne a été le principal moteur de la croissance de la production agricole. Ce mieux a été favorisé par les conditions climatiques de même sans aucun doute que par le recul des conflits civils et ethniques. Peu d'éléments donnent par contre à penser que les réformes touchant aux prix ou à la commercialisation, qui du reste visaient principalement les cultures d'exportation, aient eu une incidence sur la production vivrière.

9. Les taux de croissance par habitant ont également été négatifs en Afrique du Nord jusqu'en 1995 (avec une exception, la Tunisie), à cause notamment de la crise de la dette des années 80, du fléchissement des cours du pétrole brut sur cette période et de la baisse des envois de fonds des travailleurs émigrés. Les marchés d'exportation moyen-orientaux ont été atones en raison du ralentissement de la croissance en Arabie saoudite et des séquelles des hostilités dans le golfe Persique. Les possibilités d'emploi se sont ainsi trouvées amoindries pour les travailleurs d'Afrique du Nord. La remontée récente du cours du pétrole brut a eu des effets favorables pour certains des pays de la région, en permettant par exemple à l'Algérie d'enregistrer une croissance de 4,4 % du PIB en 1995 après une décennie de décroissance. La hausse du coton (28 % entre 1994 et 1996) et du pétrole a bénéficié à l'Egypte et le renchérissement des phosphates (15 % au cours de la même période) au Maroc. Grâce à ces facteurs et à certains autres, l'économie des pays d'Afrique du Nord a connu une vigoureuse reprise en 1996 (voir *Rapport sur le commerce et le développement*, 1997).

B. Durabilité du redressement en Afrique subsaharienne

10. La durabilité de la reprise économique récemment observée en Afrique subsaharienne est fonction non seulement de l'évolution des cours de ses produits d'exportation mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, en particulier la bonne utilisation de recettes d'exportation en augmentation aux fins de la consolidation du potentiel de croissance. A cet égard, les rythmes et schémas d'accumulation du capital constituent la variable la plus importante.

11. En raison de la compression constante des importations, depuis le début des années 80 le gros de la capacité industrielle en place est sous-utilisé. Une partie de cette capacité est devenue inutilisable, ce qui a induit un phénomène dit de désindustrialisation. En Afrique subsaharienne, les industries ont à l'origine été implantées en vue d'approvisionner les marchés intérieurs à l'abri de barrières protectionnistes, mais elles n'ont jamais pu devenir compétitives à l'échelon international à cause d'une faible

productivité et d'un savoir-faire insuffisant. Ces industries ont de surcroît été durement touchées par la contraction des marchés intérieurs - résultant des mesures de compression de la demande - ainsi que par la libéralisation du commerce. A présent, le principal défi industriel est d'utiliser autant que possible cette capacité en accroissant la demande intérieure tout en encourageant la rationalisation et la mise à niveau technologique, avec à terme la création de nouvelles capacités.

12. Un programme en faveur d'une croissance économique soutenue devrait également avoir pour but une reprise sensible de l'investissement public dans l'infrastructure, cette dernière étant dans bien des cas délabrée au sortir d'années d'indifférence. Pareille démarche aurait un certain nombre de répercussions positives tant sur la demande que sur l'offre. D'abord, de tels investissements se traduiraient par un accroissement des revenus et de la demande globale et aboutiraient ainsi à une remontée du taux d'utilisation des capacités en place. Ensuite, les investisseurs locaux et étrangers seraient incités à investir puisque l'investissement infrastructurel permet d'éliminer les goulets d'étranglement au niveau de l'offre entravant les activités privées. Si elle s'accompagnait d'une politique appropriée en matière de commerce, de taux de change et d'agriculture, l'expansion pourrait ouvrir la voie à une reprise de l'investissement privé et concourir à amorcer un désengagement des exportations traditionnelles en vue de la diversification indispensable à une croissance soutenue.

13. Accroître les investissements dans l'industrie et l'infrastructure en Afrique subsaharienne est une entreprise dont la réussite suppose l'augmentation des recettes d'exportation par laquelle passe le financement de l'importation de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Les 23 pays d'Afrique subsaharienne qui sont parvenus à accroître leurs recettes d'exportation sur la période 1994-1996 peuvent se répartir en quatre groupes au regard de l'évolution des importations et de l'investissement. Dans quatre de ces pays (groupe I), la hausse des recettes s'est accompagnée d'une remontée des taux d'investissement ainsi que d'un accroissement des importations ³. Dans sept autres (groupe II), le taux d'investissement a progressé mais les importations semblent avoir fléchi, malgré l'augmentation des recettes d'exportation ⁴. Comme les renseignements détaillés font défaut sur la répartition de l'investissement à l'échelon des pays entre secteur des biens échangeables et secteur des biens non échangeables et sur la ventilation des importations entre biens d'équipement, biens intermédiaires et biens de consommation, il est difficile de préciser la nature des changements intervenus en matière d'investissement et d'importation. Les cas de figure ci-après peuvent toutefois être distingués.

14. En cas d'augmentation des recettes d'exportation, les fonds ainsi disponibles peuvent s'investir dans le secteur des biens échangeables. Etant donné que l'économie des pays subsahariens est fortement tributaire des importations pour les biens d'équipement, l'accroissement du taux d'investissement induit automatiquement une progression des importations de biens de cette catégorie. Une augmentation des recettes d'exportation combinée à un accroissement des importations et de l'investissement est également compatible avec une progression de l'investissement dans le secteur des biens non échangeables - dont l'infrastructure. Même si la teneur en importations de ce dernier type d'investissement tend à être inférieure

à celle de l'investissement dans le secteur des biens échangeables, il peut donner une vigoureuse impulsion aux importations par ses effets sur la demande globale et l'activité économique. L'évolution des pays du groupe I correspond à ce schéma d'une augmentation concomitante des importations et de l'investissement.

15. En ce qui concerne les pays du groupe II, où l'accroissement du taux d'investissement coïncide avec une baisse des importations, plusieurs explications peuvent être avancées. Tout d'abord, il est peu probable que les investissements supplémentaires soient allés au secteur des biens échangeables car ils auraient induit une poussée des importations de biens d'équipement. La contraction de la demande d'importations combinée à l'augmentation de l'investissement intérieur suggère que les mesures de politique commerciale ou la dévaluation de la monnaie pourraient avoir freiné les importations. Ensuite, une augmentation des recettes d'exportation associée à une diminution des importations est attribuable soit à l'accumulation de réserves de change soit à un alourdissement du service de la dette, notamment par la résorption des arriérés. Dans quatre pays de ce groupe, le rapport des versements d'intérêts au titre de la dette extérieure au PIB a effectivement augmenté au cours des deux années en question, alors qu'il n'a pas varié dans les deux autres.

16. Une augmentation des recettes d'exportation conjuguée à celle des importations et des revenus et à une baisse ou à une stagnation de l'investissement signifie une envolée de la consommation. Sept pays d'Afrique subsaharienne (groupe III) semblent suivre ce schéma ⁵. Liée en général à une appréciation de la monnaie et à une libéralisation du commerce, une telle envolée ne peut cependant se prolonger, à moins que les prix à l'exportation augmentent sans cesse ou que l'endettement extérieur ne se maintienne à un niveau élevé.

17. Enfin, cinq pays d'Afrique subsaharienne (groupe IV) se caractérisent par une augmentation des recettes d'exportation combinée à une diminution des importations et des investissements ⁶. Là encore, les recettes supplémentaires en devises peuvent avoir servi à accumuler des réserves et/ou à assurer le service de la dette. Le rapport des versements d'intérêts au PIB a augmenté en 1994-1995 dans tous ces pays sauf au Botswana. Une telle augmentation peut également s'expliquer par les effets de mesures de rigueur introduites pour éviter ou atténuer la surchauffe de l'économie.

18. Faute des données nécessaires, il n'est pas possible de parvenir à des conclusions définitives sur les incidences des changements intervenus dans l'investissement et le commerce pour les différents pays. Toutefois, il est inquiétant de constater que le taux d'investissement semble avoir fléchi dans plus de la moitié des pays dont les recettes d'exportation se sont accrues sur la période 1993-1995. Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le rapport des investissements au PIB continue à ne se chiffrer qu'à quelque 17 % ⁷. Pareillement, dans presque la moitié des pays les importations se sont repliées malgré l'augmentation des recettes d'exportation. Dans nombre de pays semble ainsi se manifester une concurrence directe entre importations et investissements d'un côté et service de la dette extérieure de l'autre, ce qui ne peut qu'amener à se demander à quel point la récente reprise se révélera durable.

C. Contrainte de la balance des paiements et charge de la dette

19. Le tableau qui vient d'être brossé fait ressortir à quel point la contrainte de la balance des paiements entrave une plus grande utilisation des capacités et l'accroissement de l'investissement dans l'industrie et l'infrastructure en Afrique subsaharienne. Le redressement récent des exportations a bien aidé certains pays à accroître leurs investissements, mais ce phénomène pourrait se révéler ponctuel. Dans la majorité des pays, l'investissement et les importations demeurent déprimés malgré des recettes d'exportation en augmentation, qui paraissent avoir été affectées, en partie au moins, à l'accroissement des versements d'intérêts au titre de la dette extérieure. Puisque la flambée des cours des produits de base n'est guère susceptible de se poursuivre et que la capacité de ces pays à mobiliser localement les ressources dont ils ont besoin est limitée, un accroissement soutenu des investissements est pour tous tributaire - au moins au stade initial - des apports de ressources extérieures. Ces apports sont eux tributaires, entre autres, de l'efficacité des mesures prises par la communauté internationale pour alléger la charge que la dette extérieure représente pour les pays africains très endettés; en Afrique subsaharienne, il s'agit principalement d'une dette à long terme contractée ou garantie par l'Etat.

20. Malgré leurs fluctuations, les courants de ressources et transferts nets vers l'Afrique subsaharienne sont dans l'ensemble positifs depuis les années 70⁸. En 1995, les transferts nets se sont montés à 13 milliards de dollars, grâce principalement à l'augmentation du financement public du développement⁹. L'investissement étranger direct (IED) et les placements en valeurs de portefeuille n'ont représenté respectivement que 9,9 et 2,1 % du total des courants nets de ressources vers la région; les rapatriements de profits provenant de l'IED ont légèrement dépassé les entrées d'IED.

21. Jusqu'à la récente reprise économique toutefois, les apports de ressources ont été plus que contrebalancés par la dégradation des termes de l'échange. Selon les estimations de la Banque mondiale, entre 1971-1973 et 1981-1986, l'Afrique subsaharienne (Nigéria non compris) a accusé un recul cumulé de 5,4 % de son PIB en raison de pertes de termes de l'échange, contre un gain cumulé de 2,7 % imputable aux transferts de ressources nets, soit une perte nette de 2,7 % du PIB¹⁰. Sur la période 1980-1990, les pertes de termes de l'échange ont pu être compensées par les apports nets d'APD dans seulement 6 des 21 pays sur lesquels on dispose de données¹¹. Dans une autre étude (couvrant le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal), il est indiqué que durant la récente période d'ajustement (du milieu des années 80 jusqu'à 1993 en général), compte tenu de la dégradation des termes de l'échange, six de ces sept pays avaient vu leurs apports nets de ressources extérieures diminuer, la Tanzanie constituant la seule exception¹². En résumé, du début des années 80 jusqu'au milieu des années 90 au moins, l'Afrique subsaharienne a subi une perte nette de ressources provenant de flux de capitaux positifs et une dégradation des termes de l'échange.

22. Un règlement satisfaisant du problème de l'endettement extérieur est indispensable à une bonne intégration de l'Afrique subsaharienne dans l'économie mondiale. La dette extérieure de l'Afrique subsaharienne représente environ 10 % de la dette totale contractée par les pays en développement auprès de créanciers publics. La charge de la dette est insoutenable pour la plupart des pays africains concernés. En 1995, de toutes les régions en développement, c'est l'Afrique subsaharienne dont le rapport de la dette aux exportations était le plus élevé (tableau 2). De plus, c'est la seule où le rapport de la dette extérieure aux exportations de biens et services a augmenté de 1988 à 1995 - pour passer de 243 % à 270 %. A l'opposé, au cours de la même période, le rapport versements au titre des intérêts et du principal/exportations de biens et de services est revenu de 21 % à 15 %

13.

Tableau 2

Indicateurs de l'endettement extérieur des pays en développement en 1988 et 1995, par région
(pourcentage)

Région	Ratio dette/exportations		Ratio du service de la dette		Arriérés en
	1988	1995	1988	1995	pourcentage de la dette totale
Ensemble des pays en développement	176,9	150,0	22,9	16,3	..
Asie de l'Est	93,6	83,3	13,4	10,7	3,3
Amérique latine	332,6	254,2	39,6	30,3	4,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	155,7	136,9	17,5	13,7	5,1
Asie du Sud	290,0	245,7	26,2	24,9	0,0
Afrique subsaharienne	242,9	269,8	20,7	14,7	27,9

Source : Banque mondiale, *World Debt Tables 1996* (Washington, D.C., Banque mondiale, 1996).

23. L'anomalie que semble constituer l'évolution en sens inverse de ces deux ratios tient aux arriérés sur les intérêts et le principal que les pays de l'Afrique subsaharienne n'ont cessé d'accumuler au fil des ans. Le total des arriérés se montait à 62,2 milliards de dollars en 1995, soit environ 28 % de l'encours de la dette. Plus inquiétant encore, la conversion en dette à court terme de ces arriérés cumulés sur les paiements d'intérêts compte pour un tiers dans l'augmentation totale de la dette de la région depuis 1988. Par rapport aux autres régions en développement, l'expansion de la dette imputable à la reconduction des arriérés d'intérêts est donc singulièrement importante.

14.

24. L'accumulation d'arriérés est d'ailleurs le problème fondamental confortant le surendettement de l'Afrique subsaharienne. A moins d'un allègement suffisant, assurer régulièrement et sans interruption le service d'une dette en accroissement posera toujours plus problème. Ces arriérés constituent au demeurant une forme de rééchelonnement de facto qui pourrait

déboucher sur le défaut de paiement. La lenteur des négociations relatives au rééchelonnement et les conditions rigoureuses fixées accentuent les incertitudes auxquelles sont confrontés les décideurs de la région.

25. Le problème d'endettement que connaît l'Afrique n'a pas laissé la communauté internationale indifférente. L'Afrique du Nord a bénéficié de plusieurs rééchelonnements majeurs de sa dette depuis 1985. Le rééchelonnement de 1987-1990 a ainsi permis de grandement réduire le ratio du service de la dette du Maroc, en le ramenant de 36 % en 1986 à 23,7 % en 1992. Un rééchelonnement et des remises de grande ampleur ont fait baisser de 15 milliards de dollars l'encours de la dette extérieure de l'Egypte entre 1987 et 1996. Pareillement, l'Algérie a obtenu un allègement substantiel de sa dette au cours des deux dernières années. Ces mesures d'allègement ont aidé l'Afrique du Nord à améliorer ses résultats macroéconomiques.

26. En ce qui concerne les pays pauvres très endettés (PPTÉ), dont la majorité se trouvent en Afrique subsaharienne, une nouvelle initiative bien accueillie a été envisagée en 1996 par la Banque mondiale et le FMI; il s'agit d'une approche intégrée de l'allègement de la dette portant sur la totalité de la dette extérieure des PPTÉ. Il est encore trop tôt pour évaluer les chances de réussite de cette initiative, mais il est clair que tous les pays d'Afrique subsaharienne endettés ne seront pas admissibles à son bénéfice et que la plupart des pays admissibles n'obtiendront pas d'allègement complet avant l'an 2000. Le nouvel assouplissement récemment intervenu dans les critères d'admissibilité, le calendrier et le financement temporaire marque cependant une prise de conscience bienvenue du problème même s'il faudrait aller plus loin dans ce sens ¹⁵.

27. En résumé, il est crucial de régler rapidement et au fond le problème de surendettement de l'Afrique subsaharienne afin que la reprise économique actuelle débouche sur une croissance économique soutenue à long terme. Des mesures d'allègement atténueraient la contrainte de balance des paiements et pourraient induire une augmentation de l'investissement privé et de la croissance. Vu les liens étroits qu'entretiennent dette extérieure et budget de l'Etat, un allègement permettrait en outre de dégager les ressources nécessaires pour des investissements publics dans l'infrastructure matérielle et sociale.

D. Politiques en faveur de la croissance

28. L'expérience récente montre qu'atténuer la contrainte de la balance des paiements est une condition nécessaire mais non toujours suffisante pour favoriser l'accumulation de capital et l'exportation. Un rôle majeur revient à l'Etat dans l'instauration de conditions propices à l'investissement privé dans le secteur des biens échangés. S'agissant de l'Afrique, ces dernières années, la nécessité de procéder à des réformes dans deux grands domaines, à savoir les politiques en matière de commerce et de taux de change et la fixation des prix agricoles, a fait l'objet d'une reconnaissance grandissante. Dans la présente section sont évaluées les incidences de ces politiques sur l'accumulation et la croissance. Des conclusions sur l'action à mener sont formulées dans la dernière section.

1. Politique commerciale et politique de taux de change

29. Nombre de pays africains ont procédé à une ouverture très rapide de leur marché. Alors que la possibilité de libéraliser leurs régimes d'importation plus lentement que les autres membres de l'OMC a été reconnue aux PMA lors des négociations d'Uruguay, 18 PMA de l'Afrique subsaharienne ont déjà presque totalement levé leurs obstacles non tarifaires et 9 autres les ont considérablement réduits. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont de plus abaissé leurs droits de douane. La libéralisation est allée encore plus loin en Afrique du Nord, où le Maroc et la Tunisie ont conclu avec l'Union européenne des accords prévoyant l'établissement à terme de zones de libre-échange ¹⁶.

30. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la protection de l'industrie nationale était auparavant sans conteste excessive sans toujours réussir à promouvoir les industries naissantes. La libéralisation rapide des importations ne contribuera cependant pas sans difficulté à accroître la productivité et à favoriser la compétitivité là où la structure industrielle est faible. Une libéralisation généralisée des importations n'est d'ailleurs pas indispensable pour promouvoir l'investissement et l'exportation.

31. La réussite en Asie de l'Est de certaines stratégies de développement axées sur l'exportation enseigne que les entreprises doivent au préalable être solidement installées sur leur marché intérieur et de plus que les succès à l'exportation ont été remportés avant plutôt qu'après l'adoption de mesures de libéralisation des importations. Veiller à ce que les exportateurs aient accès aux prix mondiaux aux matières premières et autres facteurs de production est essentiel et des dispositions telles que le remboursement des droits de douane ou la possibilité de conserver une partie des recettes d'exportation peuvent contribuer efficacement à cette fin. Peu d'efforts ont été consentis afin de mettre en place les institutions voulues pour assurer le bon fonctionnement de tels dispositifs en Afrique subsaharienne. Au lieu de cela, on a privilégié une libéralisation généralisée des importations visant à promouvoir l'efficacité et la compétitivité dans le secteur des biens échangés.

32. En Afrique subsaharienne, les efforts de promotion des exportations ont surtout porté sur les produits primaires, qui tous se sont révélés au cours des 15 dernières années sujets à l'erreur dite de généralisation ¹⁷. A ce propos, de 1985 à 1993 les termes de l'échange de l'Afrique subsaharienne ont accusé un recul considérable de 36 % (tableau 3), que la récente reprise n'a que partiellement contrebalancé. De ce fait, la part déjà faible de l'Afrique dans les exportations mondiales est tombée de 3,2 % en 1985 à 1,9 % en 1993. De surcroît, l'Afrique subsaharienne n'est pas parvenue à diversifier suffisamment la structure de ses exportations. Alors que dans les autres régions en développement la part des articles manufacturés dans le total des exportations a augmenté depuis 1980, elle a régressé dans 12 des 30 pays de l'Afrique subsaharienne sur lesquels des données sont disponibles.

33. Selon les estimations préliminaires, les Négociations d'Uruguay devraient se traduire par des pertes à moyen terme pour l'Afrique subsaharienne ¹⁸. Ces pertes seront occasionnées principalement par l'érosion du traitement préférentiel dont jouissent les exportations

africaines sur le marché de l'Union européenne en vertu de la Convention de Lomé et, d'une manière plus générale, au titre du SGP. La balance des paiements de nombreux pays d'Afrique subsaharienne sera en outre soumise à rude épreuve par la hausse du prix des denrées alimentaires importées qu'entraînera la compression des subventions dans les principaux pays exportateurs ¹⁹.

Tableau 3

Indicateurs du commerce extérieur des pays et territoires en développement en 1985 et 1993, par région

Région	Termes de l'échange en 1993 (1985 = 100)	Part dans les exportations mondiales (pourcentage)		Part dans les importations mondiales (pourcentage)	
		1985	1993	1985	1993
Amérique latine	78,7	5,6	4,3	4,2	4,9
Asie	73,7	15,8	20,8	15,4	21,6
Afrique du Nord	58,6	1,5	0,8	1,3	1,0
Afrique subsaharienne	64,2	1,7	1,1	1,5	1,1
Principaux exportateurs d'articles manufacturés ^{a/}	93,3	10,6	15,6	9,1	16,3

Source : CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.94.II.D.24, New York et Genève, 1995).

^{a/} Brésil, Hong-kong, Malaisie, Mexique, Province chinoise de Taiwan, République de Corée, Singapour, Thaïlande, Turquie, ex-Yougoslavie.

34. En Afrique, la libéralisation du commerce s'est à l'origine doublée d'une dévaluation de la monnaie en termes réels afin d'éviter toute détérioration prononcée de la balance des paiements. Par la suite, de nombreux pays sont passés à des taux de change déterminés par le marché et à la convertibilité de la monnaie nationale aux fins des transactions courantes. Depuis 1994, les pays CFA et neuf autres pays subsahariens sont dotés d'une monnaie convertible. En Afrique du Nord, le contrôle des changes a été progressivement aboli. Après les opérations courantes, les opérations en capital ont à leur tour été libéralisées et nombre de pays africains ne continuent à exercer qu'un contrôle minimal sur la plupart des catégories d'entrées de capitaux. Les gouvernements ont ainsi vu sérieusement restreinte leur capacité à gérer les taux de change dans un sens favorable à l'expansion des exportations.

35. Avec la libéralisation des comptes de capital, les monnaies ont tendu à s'apprécier en raison de l'accroissement des entrées de capitaux. En venant s'ajouter aux marges d'arbitrage liées à des taux d'intérêt élevés, la surévaluation des taux de change a alors attiré de nouveaux capitaux. Le flottement du taux de change a même fait de l'appréciation de la monnaie une constante de l'économie de certains pays ²⁰. La monnaie a enregistré une appréciation réelle au Botswana (39 % sur la période 1989-1995),

en Sierra Leone (23 %, 1992-1995), en Ouganda (28 %, 1993-1994), au Kenya (43 %, 1993-1995), en Egypte (28 %, 1991-1995), au Maroc (69 %, 1985-1995) et en Tunisie (30 %, 1985-1995) ²¹.

36. Une appréciation en termes réels a pour conséquence manifeste de rendre meilleur marché les importations. Là où aucune distinction n'a été établie dans le régime commercial entre importations essentielles et importations non essentielles, les importations de biens de consommation ont tendu à augmenter plus vite que les importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

37. Comme l'a montré l'évolution récente, l'afflux de capitaux et la surévaluation de la monnaie ne peuvent durer indéfiniment. Avec le gonflement du déficit courant et l'appréciation de la monnaie les flux financiers finissent par s'inverser, ce qui se traduit par des tensions sur le taux de change et entraîne une dépréciation marquée souvent accompagnée de difficultés dans le secteur financier. Ces fluctuations des taux de change associées à l'alternance d'essor et de recul des flux de capitaux constituent un obstacle majeur aux investissements dans la production de biens destinés à concurrencer les importations et dans la production pour l'exportation, en faisant peser des incertitudes considérables sur le rendement potentiel de ces investissements. Le taux de change réel constituant une variable clé qui influe sur l'investissement dans une stratégie de développement extravertie, il importe d'autant plus de le stabiliser en exerçant un contrôle approprié sur les flux de capitaux liquides.

38. D'autres mesures sont susceptibles de favoriser les exportations - en particulier non traditionnelles - mais elles n'ont pas toujours été efficaces. Dans les recommandations sur l'action à mener, souvent dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, on s'est borné en général à préconiser des dégrèvements fiscaux, la simplification des formalités administratives et la création de zones franches industrielles. On a considéré que les incitations spécifiques à l'exportation étaient une source de distorsions aboutissant à un système de facto de taux de change multiples, encore qu'elles aient été parfois tolérées comme moyen à court terme de corriger certains biais défavorables à l'exportation, à la veille de la libéralisation des régimes commerciaux.

39. En l'absence de mesures sélectives de promotion de l'exportation, la compétitivité est fonction de l'évolution en termes réels des salaires et du taux de change, ainsi que de l'accroissement de la productivité. Deux types d'amélioration de la productivité sont possibles : l'un reposant sur des taux d'investissement élevés et en augmentation associés à un essor de l'emploi et l'autre sur une augmentation ponctuelle de la productivité du travail découlant de gains statiques d'efficacité obtenus par la compression des effectifs dans un contexte de stagnation ou de recul de l'investissement. Une amélioration durable des résultats à l'exportation suppose non seulement un accroissement de la productivité induit par un taux d'investissement en augmentation, mais aussi des mesures destinées à éviter que les salaires réels n'augmentent plus vite que la productivité et à stabiliser le taux de change à un niveau compétitif.

40. Les données à partir desquelles établir des indicateurs rendant compte de la compétitivité des articles manufacturés d'exportation sont peu nombreuses en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne. En revanche, pour ce qui est de l'Afrique du Nord, les données disponibles permettent de suivre les mouvements des variables clés agissant sur la compétitivité. Les variations des salaires réels, de la productivité et des taux de change dans quatre pays (Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie) depuis 1986 - récapitulées dans le tableau 4 - indiquent que la compétitivité s'y est améliorée. En Egypte, la productivité s'est accrue alors que l'investissement baissait et l'emploi augmentait. Au Maroc, les salaires réels ont été stables, malgré l'appréciation sensible et continue en termes réels enregistrée depuis 1986. En Algérie, une dépréciation en termes réels semble avoir coïncidé avec une stagnation des salaires réels et un recul de la productivité du travail. Le plus grand dynamisme a été affiché par la Tunisie, où des taux d'investissement en hausse ont coïncidé avec une progression des taux d'accroissement de la productivité (près de 19 % par an) et l'augmentation des salaires réels et des effectifs. L'appréciation de sa monnaie pourrait toutefois avoir nui à la compétitivité de ce pays.

Tableau 4

Afrique du Nord : indicateurs de compétitivité pour les exportations d'articles manufacturés, 1994
(Indices, 1986 = 100)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Pour mémoire					
	Taux de change réel <u>a/</u>	Coûts salariaux réels dans le secteur manufacturier	Valeur ajoutée par travailleur du secteur manufacturier	Indicateur agrégé de compétitivité <u>b/</u>	Emploi dans le secteur manufacturier	Croissance relative de l'investissement <u>c/</u> (en pourcentage)
Algérie <u>d/</u>	132,5	94,6	79,0	110,7	108,2	-4,5
Egypte	163,8	68,8	140,4	334,3	121,6	-6,2
Maroc	81,8	100,7	143,8	116,8	149,8	-1,5
Tunisie <u>e/</u>	98,9	198,7	334,4	166,4	115,1	+5,8

Source : Banque mondiale, *World Development Indicators, 1997* (CD-ROM).

a/ Une hausse du taux de change réel traduit une dépréciation de la monnaie locale en termes réels.

b/ Se calcule en multipliant le rapport valeur ajoutée par travailleur du secteur manufacturier (colonne 3)/ coûts salariaux réels dans ce secteur (colonne 2) par le taux de change réel (colonne 1).

c/ Variation en points de pourcentage du rapport investissement/PIB.

d/ 1986-1989.

e/ 1986-1993.

41. L'Afrique subsaharienne a éprouvé de sérieuses difficultés à accroître sa compétitivité dans le secteur des exportations non traditionnelles. D'abord et surtout, la productivité demeure faible dans les installations en service

et des contraintes considérables de financement et de change freinent la création de nouvelles installations. Autre considération importante, les salaires réels ont déjà été fortement érodés et la possibilité de les réduire encore dans un souci de compétitivité est donc très limitée²². De surcroît, comme déjà signalé, la libéralisation financière amoindrit la latitude de mener une politique active de taux de change. Les difficultés auxquelles se heurtent les pays africains en la matière font apparaître nécessaire un recours intensif, mais provisoire, à des dispositifs de subvention-incitation visant à promouvoir les exportations non traditionnelles.

2. Politique des prix agricoles

42. Des décennies durant, il a été reproché aux politiques de développement mises en oeuvre en Afrique subsaharienne de favoriser les villes. Certains pays de cette région puisaient dans les ressources créées par l'agriculture pour promouvoir le développement industriel, rémunérer la fonction publique et approvisionner en biens et services subventionnés une population urbaine ne vivant pas dans la pauvreté. La surévaluation de la monnaie, les interventions sur le marché des facteurs de production et sur le marché du crédit, et des offices de commercialisation - bien souvent hérités de l'ère coloniale - constituaient de l'avis de certains les vecteurs par lesquels les gouvernements contrôlaient et "taxaient" les principales cultures d'exportation. On faisait valoir que de telles politiques contrariaient le développement agricole en dissuadant les agriculteurs d'investir dans l'agriculture et d'améliorer leur productivité. Des réformes fondées sur les mécanismes du marché ont été introduites dans l'agriculture afin de remédier à ces déséquilibres, par une modification des prix relatifs et une amélioration des arrangements institutionnels. Poussées à leur extrême, ces réformes ont pour aboutissement le démantèlement des offices de commercialisation, la cessation de toute intervention de l'Etat dans le secteur agricole et le recours au libre jeu du marché.

43. Le mouvement de réforme s'est engagé au début des années 80 en Afrique subsaharienne. Les offices de commercialisation ont fait l'objet de réformes dans 23 pays, 11 cultures étant concernées. Des 39 offices de commercialisation qui auparavant bénéficiaient d'une situation de monopole dans ces pays, seuls 23 la conservaient en 1992. Le nombre de pays où le prix des cultures d'exportation était fixé arbitrairement par l'Etat est en outre revenu de 25 (sur 28) avant les réformes à 11 dans les années 90, la fixation des prix par les offices de commercialisation ayant été libéralisée à divers degrés ou étroitement liée aux cours mondiaux. Jusqu'à présent toutefois, le Nigéria est le seul pays d'Afrique subsaharienne à avoir supprimé l'ensemble de ses offices de commercialisation.

44. Pour ce qui a trait aux produits alimentaires, 15 des 28 pays d'Afrique subsaharienne exerçaient auparavant un contrôle rigoureux sur les marchés des cultures vivrières. Ces derniers sont à présent libres dans tous ces pays sauf cinq; dans trois de ces cinq pays l'intervention des pouvoirs publics a été fortement réduite. Tous ces pays sauf deux ont cessé de subventionner les engrais et la plupart des mesures de contrôle des prix à la consommation et des subventions en faveur des denrées alimentaires ont de même été abolies.

45. En Afrique du Nord, les gouvernements ont adopté une approche plus prudente et progressive de la politique en matière de prix agricoles et de soutien à l'agriculture. Les politiques classiques de crédit et de subvention des facteurs de production ont été dans l'ensemble reconduites, en particulier les années de sécheresse. En 1993, l'Egypte était le seul de ces pays à avoir libéralisé ses dispositions concernant la fixation des prix et la commercialisation.

46. A la CNUCED et ailleurs ont été entreprises des recherches visant à déterminer à quel point l'agriculture de l'Afrique subsaharienne avait été "taxée" par le jeu de la politique de fixation des prix ainsi que la mesure dans laquelle les récentes réformes se révélaient incitatives pour les agriculteurs. Ces travaux de recherche sur les mouvements des prix agricoles en Afrique subsaharienne (exposés dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*) peuvent se résumer comme suit :

- Dans le passé, les offices de commercialisation ont prélevé une rente considérable sur les produits d'exportation, particulièrement en temps de flambée des cours internationaux et de dévaluation. Lors des périodes prolongées d'appréciation de la monnaie et de marasme des cours mondiaux, la rente prélevée a tendu à l'opposé à baisser en proportion ²³.
- La comparaison entre l'évolution des termes de l'échange intérieur de l'agriculture et l'évolution des termes de l'échange mondial des produits alimentaires et des matières premières agricoles fait apparaître qu'au cours des 20 dernières années les termes de l'échange mondial se sont dégradés pour les deux groupes de produits agricoles mentionnés dans le tableau 5 tandis que les termes de l'échange intérieur de l'agriculture se sont améliorés en Afrique subsaharienne. Cette divergence entre l'évolution des prix relatifs à l'échelon national et les mouvements des prix mondiaux existait avant les réformes et a persisté depuis. Contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, ces constatations indiquent qu'au cours des dernières années les agriculteurs des pays où la libéralisation des prix et des mécanismes de commercialisation a pris du retard s'en sont dans l'ensemble mieux tirés que les agriculteurs des pays où les marchés agricoles ont été libéralisés.

Tableau 5

Termes de l'échange de l'agriculture en Afrique subsaharienne et dans le monde, 1973-1995

Termes de l'échange agricole		1979 (1973 = 100)	1985 (1979 = 100)	1995 <u>a</u> / (1985 = 100)
(1)	Afrique subsaharienne <u>b</u> / Monde	114,0	102,8	130,6
(2)	Produits alimentaires et de boisson <u>c</u> / (3) Matières premières agricoles <u>c</u> / Rapport des termes de l'échange de l'agriculture subsaharienne aux termes de l'échange de l'agriculture mondiale	86,1	57,8	81,7
		77,0	85,6	93,0
(1/2)	Produits alimentaires et de boisson	1,32	1,78	1,60
(1/3)	Matières premières agricoles	1,48	1,20	1,40

Source : Calcul du secrétariat de la CNUCED reposant sur : Banque mondiale, *World Development Indicators, 1997* (CD-ROM).

a/ Estimations préliminaires.

b/ Moyenne non pondérée des rapports des déflateurs implicites du PIB pour l'agriculture aux déflateurs implicites du PIB pour les biens manufacturés dans 13 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Sénégal, Zambie; Botswana, Burundi, Gambie, Nigéria et Sierra Leone). Le déflateur du PIB total a été utilisé pour ces cinq derniers pays, où la part des biens manufacturés dans le PIB était inférieure à 10 % en 1973.

c/ Rapport de l'indice des prix sur le marché libre pour chaque groupe de produits à l'indice de valeur unitaire à l'exportation des biens manufacturés.

- S'agissant des termes de l'échange intérieur des cultures d'exportation, les conclusions présentées plus haut au sujet des termes de l'échange sont confortées par une étude de la Banque mondiale ²⁴, selon laquelle dans les pays ayant conservé un système centralisé de fixation des prix à la production les termes de l'échange intérieur des cultures d'exportation ont augmenté de 4,8 %, tandis qu'un recul de 18,8 % a été enregistré dans les pays l'ayant abandonné pour une fixation indicative des prix ou une déréglementation totale ²⁵. Dans l'étude de la Banque mondiale, par variations des termes de l'échange on entend les variations des prix perçus par les producteurs de cultures d'exportation par rapport aux mouvements de l'indice des prix à la consommation.
- Une comparaison des prix à la production et des prix-frontière du cacao, du café, du thé et du tabac indique que, sauf en Côte d'Ivoire, ce sont les négociants privés plus que les producteurs qui ont profité de la libéralisation (tableau 6). L'écart entre les deux séries de prix s'est en effet creusé dans les pays qui ont démantelé leur office de commercialisation ou considérablement réduit son rôle. Les résultats sont en revanche mitigés dans les pays à marché réglementé.

Tableau 6

Rapport prix à la production/valeur unitaire des exportations pour les principaux produits
dans neuf grands pays exportateurs africains, 1973-1994

Pays	Produit	Rapport moyen		
		1974-1979 (1973 = 100)	1980-1985 (1979 = 100)	1986-1994 (1985 = 100)
Cameroun	Cacao	66,9	168,7	142,9
Côte d'Ivoire	Cacao	88,1	136,4	163,6
	Café	82,5	115,5	307,1
Egypte	Coton	93,4	149,0	88,6
Ghana	Cacao	84,9	277,1	89,4
Kenya	Café	101,9	93,9	82,5
	Thé	110,0	105,6	83,7
Malawi	Thé	89,7	84,1	155,9
	Tabac	91,0	103,8	68,3
Soudan	Coton	109,8	93,8	169,6
République-Unie de Tanzanie	Coton	106,3	148,1	16,2
	Thé	90,2	107,8	46,6
Zimbabwe	Tabac	93,7	104,3	97,5
Moyenne des neuf pays		93,0	129,9	116,2

Source : CNUCED, *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*, divers numéros; base de données de la FAO.

Note : Le rapport moyen s'obtient en divisant les indices annuels des prix à la production par les indices annuels de valeur unitaire des exportations (que l'on multiplie par 100). Une valeur supérieure à 100 signifie qu'entre l'année de base et la période considérée la hausse des prix à la production a été supérieure, en moyenne, à la hausse des prix-frontière, ce qui dénote que l'exportateur a prélevé une rente moindre sur les producteurs.

- Pour ce qui est des mouvements relatifs des prix-frontière subsahariens et des prix mondiaux, l'écart de prix est révélateur de l'évolution de l'influence respective des agents nationaux et des sociétés transnationales s'occupant de produits primaires sur la fixation des prix. Il a été constaté, en moyenne, que dans la période postérieure aux réformes les pays africains sont parvenus à accroître leur marge en réduisant l'écart entre prix-frontière et prix mondiaux de leurs cultures d'exportation (tableau 7). Les pays n'ayant pas mis en oeuvre de réforme ont obtenu de meilleurs résultats à cet égard que les pays ayant libéralisé leur réseau de commercialisation.

Tableau 7

Rapport moyen des prix-frontière aux prix du marché mondial, 1973-1995

Produit/pays	1974-1979 (1973 = 100)	1980-1985 (1979 = 100)	1986-1995 (1985 = 100)
Cacao/Cameroun	109	92	125
Cacao/Côte d'Ivoire	110	91	102
Cacao/Ghana	125	94	118
Café/Côte d'Ivoire	97	96	85
Café/Kenya	95	101	127
Coton/Egypte	150	89	110
Coton/Soudan	153	81	98
Coton/République-Unie de Tanzanie	154	90	159
Thé/Kenya	97	106	98
Thé/Malawi	85	106	68
Thé/République-Unie de Tanzanie	89	113	104
Moyenne : non-réformateurs <u>a/</u>	107	98	117
Moyenne : réformateurs <u>a/</u>	114	98	104

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED reposant sur les indices moyens CNUCED des prix du marché libre et sur diverses éditions du Bulletin mensuel des prix des produits de base de la CNUCED, dont TD/B/CN.1/CPB/L.47, mai 1997.

Note : Le rapport moyen s'obtient en divisant les indices des prix-frontière par les indices des prix du marché mondial (que l'on multiplie par 100) pour chaque année. Une valeur supérieure à 100 indique que durant la période considérée les prix-frontière ont en moyenne augmenté davantage que les prix sur le marché mondial, avec pour résultat un accroissement de la part revenant aux agents nationaux par rapport à celle des sociétés transnationales.

a/ Husain et Faruquee (voir note 12) classent le Cameroun, le Ghana et le Kenya parmi les "non-réformateurs" en ce qui concerne la fixation des prix et la commercialisation des produits de base, et la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie parmi les "réformateurs".

47. Les constatations présentées ci-dessus donnent à penser que les politiques destinées à éliminer les distorsions liées au prix ne suffisent pas à induire des incitations accrues. Ce manque d'impact tient à diverses raisons qui varient d'un pays à l'autre. Un élément commun se détache toutefois : le fait que les réformes assises sur les prix ne se sont pas attaquées à certaines imperfections et carences prononcées du marché. En effet, les réformes semblent avoir pour la plupart été engagées en postulant que les composantes d'un marché privé efficace étaient déjà en place. Là où les offices de commercialisation ont été affaiblis ou démantelés, les marchés des cultures d'exportation ont fini par être dominés par une poignée de négociants. Dès lors, les prix à la production sont demeurés déprimés, en particulier dans les régions faiblement dotées en infrastructure et peu peuplées, dont les agriculteurs ont pâti de l'abandon d'une politique de fixation des prix s'appliquant à l'ensemble du territoire national. Le jeu de la concurrence peut finir par s'instaurer, mais un processus plus

progressif de réforme de la fixation des prix agricoles, s'amorçant avec la mise en place des institutions et infrastructures matérielles nécessaires, est préférable.

48. Vu l'importance fondamentale que revêt l'agriculture en Afrique subsaharienne, un certain nombre d'éléments doivent y être pris en considération dans la formulation de la politique agricole. D'abord, les conditions diffèrent selon les pays et aucune formule n'est donc applicable partout. Ensuite, étant donné que les politiques mises en oeuvre doivent atteindre divers objectifs, comme la stabilité des prix et des revenus agricoles, l'autosuffisance alimentaire du pays, le prélèvement d'une rente et l'amélioration de l'efficacité de la productivité, qui touchent à différents aspects de l'agriculture, certaines risquent d'être antagonistes. Les réformes en cours axées sur les mécanismes du marché attribuent une importance plus grande qu'auparavant à certains objectifs et par conséquent un degré de priorité moindre à d'autres, démarche susceptible d'aboutir à l'échec global de l'action menée. Certains de ces objectifs et les relations qu'ils entretiennent sont exposés ci-après.

Stabilité des prix. La forte instabilité des cours mondiaux des cultures d'exportation traditionnelles tend, si elle est répercutée directement sur les agriculteurs, à amoindrir leur propension à investir en rendant plus incertaines les perspectives de rentabilité. Les offices de commercialisation remplissaient une fonction déterminante en mettant les agriculteurs de l'Afrique subsaharienne à l'abri des fluctuations extrêmes des prix. Ces offices ayant été démantelés et les gouvernements ayant renoncé à intervenir sur les marchés agricoles, il n'existe plus aucun instrument permettant de réguler les revenus agricoles dans les périodes de forte instabilité des prix.

Autosuffisance alimentaire. La population urbaine est en accroissement rapide dans les pays d'Afrique subsaharienne et l'autosuffisance alimentaire constitue donc une préoccupation majeure des autorités. On s'attend de plus à une augmentation des produits alimentaires importés après la mise en oeuvre dans son intégralité de l'Accord sur l'agriculture conclu dans le cadre des Négociations d'Uruguay. Les pays faiblement dotés en terre agricole risquent donc d'être confrontés à l'alternative cultures d'exportation ou cultures vivrières destinées à la consommation locale; accroître simultanément les deux est toutefois possible dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne : en encourageant le système de cultures multiples, qui dilue les risques et régularise les revenus saisonniers des producteurs, et en recourant aux techniques de la "révolution verte" pour accroître la production vivrière. Cette démarche appelle un engagement plus grand de l'Etat dans l'approvisionnement en intrants agricoles et les services de vulgarisation.

Prélèvement d'une rente. Dans le contexte agraire subsaharien, des mesures fiscales implicites étaient utilisées pour prélever une rente sur la valeur ajoutée par les agriculteurs. L'expérience enseigne que "taxer" l'agriculture en recourant à la politique des prix n'est pas incompatible avec des taux de croissance agricole élevés, pourvu que l'Etat s'attache simultanément de manière appropriée à mettre en place les infrastructures et services voulus et à en assurer le bon fonctionnement

Démanteler les offices de commercialisation et les organismes connexes publics

ou semi-publics plutôt que de les réformer risque de créer un vide que le secteur privé n'est pas nécessairement à même de combler.

E. Conclusions sur le plan de l'action

49. Après de si nombreuses années de stagnation ou de recul, la récente reprise intervenue en Afrique a évidemment fait naître un certain optimisme. Cette évolution doit pourtant être accueillie avec prudence et ne pas engendrer l'autosatisfaction. Des facteurs conjoncturels et temporaires ont fortement concouru au récent redressement économique. Rares sont les pays africains qui semblent être parvenus à exploiter les possibilités offertes par les conditions favorables de la période 1994-1996. Si les réformes fondées sur le marché peuvent faire bouger les choses, elles constituent également un nouveau défi pour les décideurs africains.

50. Le présent rapport a porté essentiellement sur les problèmes auxquels sont confrontés les pays africains engagés dans un processus de réforme. Les principales conclusions susceptibles d'être dégagées sont les suivantes :

- Accroître l'investissement dans le secteur des biens échangeables et dans l'infrastructure matérielle et humaine est un préalable à une croissance soutenue et réclame une expansion considérable des importations. Pareille expansion se heurte toutefois à des considérations en rapport avec la balance des paiements, sur le solde de laquelle le fardeau de l'endettement extérieur a eu un effet défavorable. L'allègement de la dette est donc indispensable à l'enclenchement d'un processus de croissance auto-entretenu en Afrique subsaharienne.
- Il faudrait s'employer vigoureusement à promouvoir les exportations non traditionnelles. Le meilleur moyen d'accroître la compétitivité est d'investir davantage dans l'infrastructure matérielle et humaine. La stabilité du taux de change est également essentielle à la réussite d'une stratégie de développement fondée sur l'exportation, une telle stratégie étant susceptible d'appeler l'adoption de mesures d'incitation sélective et temporaire en faveur des secteurs d'exportation non traditionnels.
- Lors de la formulation de la politique des prix agricoles, un équilibre devrait être trouvé entre autosuffisance alimentaire, prélèvement d'une rente, incitation par les prix et sécurité des revenus des producteurs. Il faudrait veiller à éviter tout biais systématique à l'encontre des cultures vivrières. Les moyens d'action et institutions auxquels il est possible de recourir pour atteindre ces objectifs ne devraient pas être démantelés. Les considérables investissements dans la construction et l'entretien d'infrastructures indispensables à l'agriculture africaine ne peuvent pas toujours être réalisés par le secteur privé.

Notes

1. Voir : Commission économique pour l'Afrique, "Report on the Economic and Social Situation in Africa, 1997" (E/ECA/CM.23/3), par. 3 et 4.
2. Pour des données récentes sur l'évolution des cours des produits de base et les perspectives, voir *Rapport sur le commerce et le développement, 1997* (UNCTAD/TDR/17), première partie, chap. I.
3. Ces quatre pays sont : le Congo, la Côte d'Ivoire, le Mali et Maurice.
4. Ces sept pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Ghana, le Lesotho, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal.
5. Ces sept pays sont : le Cameroun, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Nigéria, le Togo et la Zambie.
6. Ces cinq pays sont : le Botswana, le Burundi, le Gabon, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine.
7. Pour une analyse détaillée des piètres résultats de l'Afrique subsaharienne en matière d'investissement jusqu'en 1993 et leurs causes foncières, voir *Rapport sur le commerce et le développement, 1993* (CNUCED/TDR/13), chap. II, sect. 2 et 3, en particulier le graphique 3.
8. Les courants nets de ressources englobent les versements nets au titre de prêts (y compris les prêts du FMI et de la Banque mondiale), les investissements étrangers directs (IED) nets et les placements en valeurs de portefeuille, et les dons hors assistance technique. Les transferts nets correspondent aux courants nets de ressources moins les versements d'intérêts et les rapatriements de bénéficiaires.
9. Voir Banque mondiale, *World Debt Tables 1996* (Washington, D.C., Banque mondiale, 1996). Voir également : Commission économique pour l'Afrique, *Economic and Social Survey of Africa, 1994-1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.II.K.8, Addis-Abeba, 1995), par. 652 à 660; "Report on the Economic and Social Situation in Africa, 1997", par. 28.
10. Banque mondiale, *Adjustment in Africa: Reforms, Results and the Road Ahead* (New York, Oxford University Press for the World Bank, 1994), p. 29.
11. *Rapport sur le commerce et le développement, 1993*, deuxième partie, chap. II, sect. C.
12. I. Husain et R. Faruqee (éd.), *Adjustment in Africa: Lessons from Country Case Studies* (Washington, D.C., Banque mondiale, 1994), p. 7.
13. Le ratio moyen du service de la dette de l'Afrique subsaharienne masque de grandes disparités d'un pays à l'autre. En 1995, ce ratio dépassait ainsi 25 % dans 12 des 47 pays de la région. Le tableau d'ensemble ne semble néanmoins pas aussi dramatique qu'il l'était en Amérique latine ou même en Afrique du Nord dans les années 80.

14. En dehors de l'augmentation chronique des arriérés, la dette de l'Afrique subsaharienne (c'est-à-dire les parts relatives de la dette à court terme, de la dette assortie de conditions de faveur et de la dette bilatérale dans le total) ne présente pas une structure très différente de celle des autres régions. Ainsi, le ratio du service de la dette de l'Asie du Sud est de 10 points de pourcentage supérieur, mais le ratio de la dette assortie de conditions de faveur y est également plus élevé. Le poids relatif de la dette assortie de conditions de faveur des pays d'Afrique subsaharienne ne peut donc expliquer son moindre ratio du service de la dette.

15. Pour un examen plus détaillé de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, voir *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, première partie, chap. II, sect. E.

16. Ces accords prévoient la suppression de toute protection douanière dans l'ensemble des branches d'activité de ces deux pays d'Afrique du Nord, tout en accordant des avantages temporaires aux exportateurs de textiles. Pour un examen critique, voir Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey (ERF), *Economic Trends in the MENA Region* (Le Caire, 1996), p. 39 et 42 à 44.

17. L'expression "erreur de généralisation" s'applique à une situation dans laquelle une certaine action menée par un pays peut donner des résultats positifs tandis que les résultats en sont négatifs si de nombreux pays font de même. Ainsi, quand un pays accroît le volume de ses exportations, ses recettes en devises augmentent, mais si plusieurs pays accroissent simultanément leurs exportations d'un même produit, le cours mondial va baisser de même que les recettes en devises de chaque pays quand bien même le volume de leurs exportations s'est accru.

18. Dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1997* (Paris, Economica, 1997), on estime que les pertes de l'Afrique subsaharienne devraient atteindre jusqu'à 1,2 milliard de dollars par an sur la période 1995-2001 (p. 92).

19. Voir *Economic and Social Survey of Africa, 1994-1995*, par. 616 à 621, et A.R. Khan, "Reversing the Decline of Output and Productive Employment in Rural Sub-Saharan Africa" (Genève, OIT, 1997, *Issues in Development Discussion Paper 17*), p. 14 et 15.

20. Un exemple en est fourni par le Kenya : "Les fonds étrangers affluent au Kenya, où les attirent des taux d'intérêt élevés ... et une monnaie librement convertible ne cessant de s'apprécier ... Les investisseurs s'en sont assez bien sortis car le taux de change a évolué en leur faveur et ils tirent également avantage des taux d'intérêt ... Le principal attrait ... sont les taux lucratifs de 20 à 25 % sur les bons du Trésor à trois mois ... L'appréciation de la monnaie a été imputable aux banques qui ont ... effectué des achats nets de shillings [kényens] pour acquérir des bons du Trésor" (*Wall Street Journal*, 17 juin 1997, p. 24).

21. Calculs reposant sur des données de la CNUCED. Voir également L. Kasekende, D. Kitabire et M. Martin, "Capital inflows and macroeconomic policy in sub-Saharan Africa", dans CNUCED, *International Monetary and Financial Issues for the 1990s: Research Papers for the Group of Twenty-Four*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.II.D.5, New York et Genève, 1997), tableau 8.

22. De 1975-1979 à 1987-1991, dans les industries manufacturières les salaires réels ont diminué de 32 %, 37 %, 40 % et 83 %, respectivement, au Zimbabwe, à Maurice, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie (OIT, *L'emploi dans le monde 1996/97* (Genève, OIT, 1996), tableau 5.9). De plus, l'Afrique subsaharienne est très en retard par rapport aux autres régions en développement en matière de législation du travail et de prestations de sécurité sociale (ibid., p. 184 à 187).

23. Voir V. Jamal, "Surplus extraction and the African crisis in a historical perspective", dans A. Singh et H. Tabatabai (éd.), *Economic Crisis and Third World Agriculture* (Cambridge University Press, 1993), p. 77; Fonds international de développement agricole, *The State of World Rural Poverty* (New York, New York University Press, 1992). Voir également Khan, op. cit., p. 11.

24. Voir note 10.

25. Etabli sur la base des tableaux A.9 et A.18 de l'étude de la Banque mondiale.

26. L'expérience de la Province chinoise de Taiwan en la matière est exposée dans *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, deuxième partie, chap. III.
